

La peine capitale

[Français]

M. Gagliano: Monsieur le Président, bien sûr j'ai tous ces statistiques ici. J'en ai à peu près pour une dizaine de pages ainsi que d'autres livres que je pourrais citer. Les statistiques, monsieur le Président, on le sait très bien, tout cela dépend de quel côté on le prend ou à quelle période qu'on s'arrête. Et je l'ai mentionné, je pense que dans mon discours j'ai dit qu'on peut le prendre de n'importe quel côté. Ceux qui sont pour la peine capitale disent que le nombre de crimes a augmenté. Ceux qui sont contre disent qu'ils n'a pas augmenté. C'est une question de savoir à quelle période, à quel moment et de quelle façon on interprète les statistiques.

Monsieur le Président, dans tout cela, la vie humaine... on parle après tout d'une vie humaine, et, monsieur le Président, si on doit juger une vie humaine en termes de statistiques, on est rendu à un point, et c'est là que je disais au début que c'était triste, parce que 15 ans après avoir fait ce débat, nous n'avons pas d'autre alternative, pas d'autre solution, à savoir comment régler ce problème-là, et nous revenons pour réintroduire la peine capitale quand dans d'autres domaines nous avons fait des progrès exceptionnels. Donc, monsieur le Président, bien sûr que ce serait facile de faire la preuve ici pour ma part que les statistiques démontrent que la peine capitale ne fait pas réduire le crime et aussi il serait très facile pour ceux qui sont pour la peine capitale que les statistiques démontrent que la peine de mort aide à réduire le taux de criminalité. Mais il faut voir un peu dans quel contexte on prend ces chiffres-là.

M. le vice-président: Une dernière question de l'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart).

M. Malépart: Monsieur le Président, j'aimerais savoir de mon collègue de Saint-Léonard—Anjou (M. Gagliano) s'il partage mon opinion voulant que ce débat est inutile et qu'il n'aura aucune conséquence pour empêcher de jeunes criminels de commettre des crimes dans l'avenir, peu importe le résultat de ce vote. Est-ce que le député partage mon avis selon lequel tout d'abord on devrait discuter de trois choses si on veut vraiment diminuer le taux de criminalité, le taux de meurtres? Premièrement, que l'on discuterait pendant des mois et des mois d'établir une politique de plein emploi pour enlever les gens de la pauvreté, de programmes pour assurer des emplois à tout le monde, deuxièmement, que l'on discuterait d'un projet de loi pour éliminer à la télévision tous les films de violence et tout cela, et même dans la Ligue nationale quand on voit les parties de hockey qui incitent à la violence chez nos jeunes, et, troisièmement, qu'on serait ici pour faire une véritable réforme du système pénal, une véritable réforme du système judiciaire. Je pense personnellement que toutes ces discussions-là seraient plus efficaces pour atteindre les objectifs que l'on vise que de tout simplement décider de tuer quelqu'un.

M. Gagliano: Justement, monsieur le Président, c'était, si vous voulez, toute ma théorie dans le discours que j'ai fait tantôt sur la peine capitale. Je pense que ce débat-ci, au lieu de mettre toute cette énergie... je dis au début que dès mon arrivée ici, ma première journée à Ottawa comme nouveau député, la première question d'un journaliste, c'était si j'étais pour ou contre la peine capitale. Ils ne m'ont pas posé la question, comme nouveau député, à savoir si j'avais des idées pour contribuer à régler le problème du chômage et autre chose. Donc, au lieu de mettre toute cette énergie, à savoir si on doit

réintroduire la peine capitale ou non, on se doit justement, et je suis d'accord à 100 p. 100 avec le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart), de régler le problème du chômage.

Je dis qu'il faut que nous regardions de plus près notre système de réhabilitation. Il faut le regarder de plus près. On donne souvent des permissions à des gens de se promener, d'être en liberté, et ils commettent encore d'autres crimes. Il faudrait regarder tout cet aspect-là et aussi notre système judiciaire. Aujourd'hui on a un système pénitentiaire qui a été conçu depuis probablement des centaines d'années. Est-ce qu'on a vraiment besoin du même système ou doit-on avoir un autre système qui réponde aux besoins de la société d'aujourd'hui?

M. le vice-président: Est-ce que la Chambre donnerait son consentement unanime afin de permettre une courte question de l'honorable député de Duvernay (M. Della Noce)?

Des voix: D'accord.

M. Della Noce: Je vous remercie, monsieur le Président, de votre indulgence. Tout d'abord, je voudrais féliciter mon collègue et ami, le député de Saint-Léonard—Anjou (M. Gagliano), mais je dois aussi dire que je ne suis pas du tout d'accord avec lui, et quand on parle de chiffres, il ne l'a pas du tout l'affaire, et c'est vrai que les chiffres, on peut leur faire dire ce qu'on veut. Parce que s'il se réfère aux chiffres, il ne l'a pas du tout. Et je me demande si le député connaît la différence entre un meurtre au premier degré et un meurtre passionnel. Quand il parle d'erreur, je ne suis pas du tout d'accord avec lui, et je vais lui donner un exemple. Si on va sur la route et qu'on fait de la vitesse et que le policier ne nous arrête pas, est-ce qu'on va dire: On va arrêter de donner des billets de vitesse parce que le policier n'est pas bon? On devrait peut-être changer le policier. Je me demande si mon collègue a pensé que si le droit pouvait avoir une erreur, chose qu'il n'a jamais prouvée et qu'il ne pourra pas prouver même s'il me donne les noms de Marshall et Coffin. Coffin c'est une histoire d'amour du sénateur Hébert et Marshall c'est un gars qui s'est parjuré et qui n'était pas condamné à mort tout d'abord. Je me demande si, quand on a une erreur judiciaire, on ne doit pas surtout réformer le droit au lieu de cesser de rendre justice aux gens? Je veux demander à mon collègue... Même si mon collègue de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) parlait des conséquences futures, il va en avoir des conséquences futures puisqu'avant il y avait à peu près cinq personnes par année dans nos pénitenciers qui étaient condamnées à 25 ans, aujourd'hui, on en a presque 60, je me demande dans dix ans si les trois quarts de la population dans nos prisons ne seront pas condamnés à 25 ans. Cela commence à être intéressant d'étudier ces chiffres-là. Mais la question à mon collègue est celle-ci: Ne serait-on pas mieux de réformer le droit plutôt que de cesser de donner à nos citoyens quelque chose auquel ils ont droit, c'est une justice, et on ne peut pas régler le crime sans condamner le criminel?

M. Gagliano: Monsieur le Président, la différence entre mon collègue de Duvernay et moi c'est justement qu'on est tout à fait d'accord qu'il faut—et je le dis dans mon discours—examiner de plus près notre système judiciaire, notre système pénal, appelons-les comme on voudra, qu'il faut examiner tout